

**VILLE DE VARENNES**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**17 JUIN 2024**  
**20 H**

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 17 juin 2024, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : Monsieur Sébastien Roy, *directeur général*  
Madame Mylène Rioux, *directrice adjointe des Services juridiques et greffière*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande de précision quant au processus de révision de la division du territoire de la Ville de Varennes en districts électoraux;
- Demande de précision quant aux étapes de vente de la partie du lot 6 223 908;
- Demande d'information quant à la demande d'usage non agricole à la Commission de protection du territoire agricole pour le lot 6 224 342.

*Fin de la première période de questions.*

**RÈGLEMENTS**

**2024-179**

**Adoption – Règlement 987 relatif à la division du territoire de la Ville de Varennes en districts électoraux**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 27 mai 2024;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 987 relatif à la division du territoire de la Ville de Varennes en districts électoraux.

ADOPTÉE.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### **2024-180      Acte de vente – Partie du lot 6 223 908 – 1600, boulevard Lionel-Boulet Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes a renoncé à exercer son droit de préemption sur le lot 6 223 908 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères par le biais de la résolution 2024-093 adoptée le 25 mars 2024;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu par la résolution 2024-092, le 26 mars 2024, entre la Ville de Varennes et Hitachi Énergie Canada inc.;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit la vente à la Ville d'une parcelle de terrain située sur le lot 6 223 908, d'une superficie approximative de 30 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT l'acte de vente intervenu entre Portefeuille 1600 rue Lionel Boulet inc. et Hitachi Énergie Canada inc. le 28 mars 2024 pour la vente du lot 6 223 908 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, publié au bureau de la publicité des droits sous le numéro 28 605 875;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'un acte de vente sous seing privé pour l'acquisition d'une partie du lot 6 223 908 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, ainsi que tout autre acte donnant effet à la présente, avec la compagnie Hitachi Énergie Canada inc., par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

### **2024-181      Appui de la Ville de Varennes – Demande à la CPTAQ d'usage non agricole – Lot 6 224 342**

CONSIDÉRANT la demande d'usage non agricole du lot 6 224 342 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que les 120 premiers mètres qui se trouvent de part et d'autre du boulevard Lionel-Boulet bénéficient de droits acquis pour l'exercice d'usages autres qu'agricoles et que le lot 6 224 342 déborde de cette section reconnue par droits acquis;

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après nommée « CPTAQ ») a déjà autorisé un usage autre qu'agricole pour un pareil cas;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ requière un appui de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la demande d'autorisation d'usage non agricole du lot 6 224 342 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

QUE la présente résolution est motivée en fonction des critères de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricole*;

QUE la présente démarche est en conformité à la réglementation d'urbanisme et au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Aucune question.

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

## **PAROLE AUX CONSEILLERS**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 05.

*Le maire,*

*La directrice adjointe des Services  
juridiques et greffière,*

\_\_\_\_\_  
Martin Dampousse

\_\_\_\_\_  
Mylène Rioux, OMA